

HISTOIRE ET SOCIOLOGIE

DE LA DEMOCRATIE REPRESENTATIVE

Séance 2 : La professionnalisation de la politique et la fermeture du champ politique

L'avènement de la république a impliqué l'apprentissage progressif du rôle de citoyen électeur et des règles de la démocratie représentative : pratique du vote, acceptation du système majoritaire et délégitimation des modes d'expression autres que le vote (participation extra-institutionnelle, sans parler de l'action violente).

Mais du côté des gouvernants, l'implantation de la république et le suffrage universel a aussi impliqué un apprentissage, celle du métier politique.

Les républicains du 18^{ème} siècle souhaitaient que soit maintenu un principe de distinction entre représentants et représentés, les premiers devant être supérieurs aux seconds. Et ils y sont parvenus : le système politique s'est construit sur une coupure structurelle entre gouvernants professionnels de la politique et gouvernés au statut de spectateurs.

1. La lente évolution historique de la compétition pour les postes politiques : la question des candidatures

- A) A la recherche d'un candidat imaginaire
- B) Du Premier Empire à la 3^{ème} République : le règne des notables

2. La naissance de l'homme politique moderne

- A) Rémunération et professionnalisation
- B) Les transformations des modes de compétition et d'exercice de l'activité politique

3. La fermeture du champ politique

- A) Monopolisation des activités politiques et exclusion des simples citoyens
- B) Le problème de la représentation

1. La lente évolution historique de la compétition pour les postes politiques : la question des candidatures

A) A la recherche d'un candidat imaginaire

Le *refus des candidatures déclarées* est un principe qui existait déjà sous l'ancien régime. On ne choisit pas parmi des candidats en nombre limité, qui auraient au préalable déclaré officiellement leur candidature, mais parmi l'ensemble des éligibles. L'idée est alors que l'élu doit représenter la collectivité, non pas une faction particulière, un parti. Il est très mal vu que quelqu'un se mette en avant et demande à être élu. Chaque électeur doit être totalement libre et doit décider en son âme et conscience qui est le plus digne d'être élu parmi tous les individus qui ont le droit d'être élus (en fonction de leur fortune et de leur âge). Ce principe perdure donc après la révolution.

A l'époque, on se représente le choix électoral comme une pratique collective, conduite en assemblée, à laquelle participe toute la communauté. On cherche en quelque sorte à faire émerger un choix spontané, une volonté populaire dont on estime qu'elle serait gâchée par la compétition électorale qui serait un facteur de division et de discorde. Selon l'expression de l'historien Malcolm Crook, on recherche en quelque sorte un « candidat imaginaire », qui représenterait les intérêts de tous et incarnerait des qualités idéales. Ceci reflète donc une croyance dans l'identité des intérêts des citoyens (c'est-à-dire des intérêts identiques pour tous, une « volonté générale ») et une répugnance envers les partis politiques, les programmes opposés et la concurrence personnelle comme éléments essentiels de l'offre et du choix électoraux.

Les hésitations autour de la question des candidatures

Sous l'Ancien régime, au 18^{ème} siècle, les assemblées électorales étaient composées des notables dans les villes (personnes ayant une notoriété et une influence locale), et, dans les campagnes, des chefs de famille. Il s'agissait de milieux restreints où tout le monde se connaissait. On laissait souvent au titulaire sortant le droit de nommer son successeur et de le présenter à l'approbation générale.

La Révolution établit par contre des assemblées cantonales ou départementales, ainsi que municipales, qui constituent des réunions bien plus grandes et plus anonymes, où le processus électoral est très différent. Malcolm Crook estime le nombre de postes à pourvoir en 1790 à près d'un million, tandis que plus de 4 millions de citoyens ont le droit de voter. L'éligibilité est assez étendue à tous les stades, sauf pour l'accès à la députation nationale, qui reste très restreint. Hormis pour les élections des députés, donc, il y a beaucoup de personnes éligibles. En conséquence, les citoyens sont confrontés à un choix difficile : il est quasiment impossible de connaître tous les citoyens éligibles, et pourtant il faut choisir quelques hommes parmi eux.

L'absence des candidats déclarés apporte avant tout une extrême dispersion de voix : chaque citoyen vote pour des personnes qu'il connaît, et tout le monde ou presque vote pour lui-même. Il n'est pas rare que soient désignés dix fois plus de citoyens qu'il n'y a de postes à pourvoir. Par conséquent, il y a très peu d'élus au premier et au second tours, car personne n'obtient la « pluralité absolue » (c'est-à-dire la majorité des voix plus une). Au troisième tour, la pluralité relative suffit (ceux qui ont obtenu le plus de voix, qu'ils aient ou non atteint le seuil de la moitié des voix plus une), et l'on est souvent élu avec seulement quelques voix.

Le refus de servir de la part de l'élu, qui n'a pas demandé le poste auquel ses concitoyens l'appellent, est un autre inconvénient découlant de l'absence de candidatures déclarées. Le retrait de l'élu impose souvent un deuxième scrutin pour trouver un remplaçant

On persiste tout de même longtemps à refuser les candidatures ouvertes, qui sont considérées comme un danger dans la mesure où elles porteraient atteinte à la liberté des suffrages : les individus ne seraient plus libres de leurs choix car ils devraient choisir entre un nombre limité de candidats.

Sous la constitution du Directoire de 1795, on adopte finalement le principe des candidatures. Selon la loi électorale du 25 fructidor an III (11 septembre 1795), il devient possible de s'inscrire ou d'inscrire quelqu'un sur une liste de candidats. Mais ceci n'empêche pas les électeurs de voter pour des gens qui n'aurait pas été déclarés candidats. En pratique, cette nouvelle règle ne change donc pas fondamentalement la donne.

Et de fait, cette réforme ne résout pas les problèmes de l'offre et du choix électoraux, car les voix sont toujours dispersées et il y a des élus qui refusent de servir. Avant tout, les votants sont désarmés, confrontés à trop de noms et pouvant soutenir n'importe qui. En plus, le système ne fonctionne qu'au niveau des assemblées du département ; il est ignoré dans la plupart des cantons où personne ne se déclare candidat.

Lors des élections de l'an VI (1798), les candidatures déclarées sont supprimées, car les élections de l'année précédente ont conduit à la défaite des républicains et du directoire. L'expérience ne sera pas répétée.

On revient donc au système du vote sans candidat officiel et donc aux candidatures officieuses (c'est-à-dire signifier aux autres électeurs qu'on aimerait être élu). En outre, un nouveau phénomène apparaît, qui est celui des candidats du Directoire : en effet, les hommes au pouvoir, qui ont subi une défaite électorale cuisante aux élections de l'an V, tentent alors d'influencer les votes en désignant les « bons candidats », au moyen de versements d'argent mais aussi en recourant aux services des agents de l'Etat au niveau local, qui font pression sur les électeurs. Ce type de pratiques va perdurer au 19^{ème} siècle. Ce n'est que sous la III^{ème} République que le principe de la candidature obligatoire pour les élections va être mis en place et que le pouvoir va cesser d'appuyer certaines candidatures.

B) Du Premier Empire à la 3^{ème} République : le règne des notables

Sous le Premier Empire, hormis lors des référendums (plébiscites pour l'empereur et son action), le système électoral est très indirect. Les électeurs doivent choisir un dixième d'entre eux, qui forment des listes de confiance communales. Parmi ces listes, un dixième des citoyens est désigné pour former les listes départementales, dont un dixième des membres constitueront la liste nationale. Le Sénat, composé de membres à vie et inamovibles, choisit dans la liste nationale les consuls ainsi que les membres des organes législatifs (les législateurs et les tribuns).

Sous la Restauration, chaque circonscription doit élire plusieurs députés, il y a donc scrutin de liste : dans leur assemblée électorale, les notables que leur fortune permet d'être électeurs rédigent une liste des personnes qu'ils veulent voir devenir députés. Certains notables sont officieusement candidats, mais il n'est pas possible de se déclarer officiellement. Les collèges électoraux sont assez vastes, et il faut donc plaire à beaucoup de monde pour être élu, ce qui ne favorise pas les extrêmes ni les notables moins connus. Par conséquent, les ultras (les plus conservateurs) et les ruraux sont désavantagés.

Les choses changent avec de la Monarchie de Juillet (1830). Le principe du vote en assemblée qui existe depuis l'ancien régime est conservé, mais on adopte en 1831 le scrutin uninominal d'arrondissement, ce qui signifie que dans chaque circonscription on doit élire une seule personne. Dans chaque circonscription, il y a en moyenne environ 600 électeurs pour un élu, mais il est possible qu'il n'y ait que 150 électeurs dans une circonscription (chiffre minimum défini par la loi). Aux élections de 1846, 84% des députés ont été élus avec moins de 400 voix.

Les élus peuvent connaître personnellement une bonne partie de leurs électeurs, et ils sont proches d'eux au moins par leurs conditions de vie. Tous sont de riches notables locaux, et l'un d'entre eux est désigné pour représenter l'arrondissement. Il n'y a toujours pas de candidature officielle, mais souvent un notable, par son influence ou son expérience politique, se détache du lot. Il est parfois appuyé par des amis ou sa famille, qui peuvent par exemple faire un discours en sa faveur à l'entrée du bureau de vote.

En 1848, la République est proclamée, ainsi que le suffrage universel (masculin), mais la candidature officielle n'existe toujours pas. En pratique quiconque fait campagne se déclare candidat de fait. On considère donc que faire des réunions publiques et imprimer des tracts revient à se déclarer candidat. En 1848, on vote pour une liste de candidats, ce qui va avoir pour effet d'inciter les républicains à se regrouper.

Sous le Second Empire, on repasse au scrutin uninominal : un seul élu par circonscription. Le pouvoir impose à ceux qui voudraient devenir députés de prêter un serment d'allégeance à l'Empereur et au régime. Bien qu'il n'y ait pas légalement de déclaration de candidature, ceux qui prêtent serment apparaissent officiellement comme candidats. Cependant, jusqu'en 1869, date de réformes importantes, l'absence de libertés fait qu'il n'est pas vraiment possible de faire campagne si l'on n'est pas le candidat officiel du Régime, et on a donc peu de chance d'être élu. La candidature officielle (candidats soutenus par le pouvoir) va perdurer jusqu'à la

fin du second empire, et va même être reprise au début de la 3^e République lors de la crise du 16 mai 1877 avec l'engagement de Mac-Mahon dans la campagne.

Ce n'est qu'en 1889 que va se mettre en place un système proche de ce qu'on connaît aujourd'hui : suite à l'affaire Boulanger (un mouvement populiste menaçant la République), le Parlement vote une loi interdisant les candidatures multiples et revenant au scrutin uninominal majoritaire. Le scrutin de liste par département, qui avait été expérimenté les années précédentes, est jugé trop favorable aux mouvements plébiscitaires et donc aboli. Dorénavant, il faut faire officiellement acte de candidature pour pouvoir être élu, et on ne peut s'inscrire que dans une circonscription. C'est la fin du principe du choix libre hérité de l'Ancien Régime. Ceci va marquer le début de l'essor des partis politiques.

2. La naissance de l'homme politique moderne

Peu à peu, la conquête des postes électifs va devenir une activité bien spécifique, et proprement politique (pas un échange de services mais un débat d'idées). On peut parler de *spécialisation de l'activité politique*, au sens où c'est une activité qui requiert du temps et des compétences bien spécifiques, qu'il faut acquérir. Cette spécialisation accompagne la *professionnalisation* de l'activité : la politique devient un métier en elle-même, avec ses codes propres. Ceci signifie surtout qu'elle devient une activité dont on peut vivre, dont on tire un revenu.

A) Rémunération et professionnalisation

La question de l'indemnisation financière des représentants est soulevée pour la première fois lorsque les Etats Généraux sont devenus une assemblée constituante durable (9 juillet 1789). Les députés doivent rester loin de leur foyer et de leur travail, et la vie parisienne coûte cher. Une indemnité est votée le 1^{er} septembre 1789, qui permet aux députés de se consacrer pleinement à leur tâche lors des sessions parlementaires (les jours de séance sont indemnisés).

Cette indemnité disparaît sous la restauration et la monarchie de juillet, parce qu'elle devient sans objet : les élus sont des notables. Ceci signifie qu'ils étaient des autorités locales, de par leur naissance (noblesse), leur fortune ou leur éducation. Ils avaient une influence locale. C'était des châtelains qui vivaient au milieu de leurs terres ou de riches bourgeois. Ils se consacraient à la politique en amateur, et n'avaient pas besoin d'un revenu supplémentaire pour assister aux sessions parlementaires.

En 1848, le suffrage devient universel, et il n'est plus nécessaire de payer l'impôt pour être élu. Les républicains espèrent alors que les riches notables locaux vont rapidement être remplacés par de nouvelles couches sociales. Le principe de l'indemnité parlementaire est alors inscrit dans la constitution, qui précise que les représentants ne peuvent y renoncer : ainsi, les plus riches ne pourront utiliser leur indépendance financière comme argument de campagne contre les plus pauvres. Désormais, l'indemnité est versée pendant tout le mandat, et pas uniquement pendant les sessions parlementaires.

Sous la III^e République, en 1875, les députés confirment le principe de l'indemnité parlementaire, même si celle-ci demeure très faible, et oblige les députés les moins riches à conserver une activité professionnelle en plus de leur mandat. Or ceci n'est réellement possible que pour les élus qui habitent près de Paris : il y a donc rupture d'égalité entre les parlementaires. Ce problème est réglé en 1906 : l'indemnité est considérablement augmentée (quinze mille francs par an), ce qui permet à tous les élus, qu'ils soient fortunés ou non, de se consacrer entièrement à leur mandat sans se soucier de leurs conditions de vie.

La politique peut donc devenir l'activité principale de l'élu, voire sa seule activité. Elle devient donc un métier, et elle va le devenir d'autant plus qu'il est de plus en plus nécessaire d'acquérir des compétences spécifiques pour se faire élire, ce qui tend à faire de la politique un domaine de spécialiste, relativement fermé à la grande majorité de la population.

B) Les transformations des modes de compétition et d'exercice de l'activité politique

Jusque dans les années 1850, le recrutement politique était ploutocratique, c'est-à-dire que le pouvoir était réservé aux plus riches. Les candidats traditionnels aux élections législatives étaient les notables. Ils concevaient le fait d'être élu et de devenir député comme une extension naturelle de leur pouvoir local. Et voter pour eux ne signifiait pas voter pour des idées ou défendre la monarchie. C'était reconnaître l'autorité naturelle de ces hommes, consacrer en quelque sorte leur pouvoir local en le doublant d'une stature nationale. Et c'était parfois aussi une manière de payer pour services rendus : l'amitié et l'aide du notable se payaient en voix.

Sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, avec le suffrage censitaire, il y a peu d'électeurs et très peu de personnes éligibles et de candidats effectifs. Les candidats partagent le même type de conditions sociales que leurs électeurs, avec qui ils ont des intérêts communs, et ils les connaissent souvent personnellement.

Sous la Monarchie de Juillet, les scrutins sont peu disputés, et l'élection se fait souvent au premier tour. Il n'y a pas de débats politiques : l'élection ne fait que ratifier la situation de domination locale d'un notable. « La légitimité politique et électorale procède de l'autorité et de l'estime sociales dont elle est le prolongement "naturel". Le notable dispose des revenus et du temps nécessaires pour se consacrer "à titre de profession secondaire" à l'activité politique. » (Y. Déloye). Il n'y a donc pas réellement de campagnes électorales, pas de programmes ou de promesses, pas de bilan des précédents mandats : on est choisi pour sa personne, pas ses idées.

Avec le suffrage universel direct (seconde République, 1848) et le passage du corps électoral de 240 000 à 9 millions d'électeurs, les modalités de campagne vont se transformer peu à peu. Il faut désormais toucher un grand nombre d'électeurs, beaucoup plus divers qu'auparavant. En 1848, on vote par scrutin de liste et non pour un seul candidat. Ceci confère un grand rôle à des organisations politiques naissantes comme les comités républicains, des groupes montés

autour d'un journal, ou des clubs. Ces organisations, premiers ancêtres des partis politiques, établissent des listes de personnes susceptibles de représenter leur cause et font campagne pour elles.

Du côté des républicains, on tente de trouver des relais chez les instituteurs ou les maires favorables à la cause pour diffuser les idées. Pour la préparation des législatives de mai 1849, des comités locaux ou départementaux sont formés, représentant les différentes tendances politiques.

Le retour à un régime autoritaire sous le Second Empire prive les élections de toute influence. On revient au système plébiscitaire du Premier Empire et au système des candidats soutenus par le régime. Ce n'est donc réellement qu'avec l'avènement de la III^{ème} République (1870), avec le rétablissement des libertés politiques, que l'on commence à faire de véritables campagnes électorales. Les quatre instruments essentiels de toute campagne électorale à l'époque — la presse, les comités, les réunions et les tournées de candidats — sont en place.

Pour se faire élire, il faut convaincre à grande échelle. Il faut par conséquent acquérir des compétences nouvelles : mener campagne en faisant des tournées locales ; faire une profession de foi (tracts distribués pendant les campagnes et présentant les arguments du candidat pour l'élection) et donc bâtir un programme ; mener des meetings ; organiser des réunions publiques...

En province surtout, les tournées électorales deviennent indispensables pour gagner une élection. Pour toucher le plus de monde possible, il faut de plus en plus avoir des équipes ; les campagnes coûtent de plus en plus cher (impression d'affiches et de tracts, recrutement de colleurs d'affiche et de distributeurs de tracts ; de plus, on paye régulièrement des libations aux électeurs). Les campagnes sont également de plus en plus longues.

Les candidats sont souvent riches, bien que le cens ait disparu. Ils financent eux-mêmes leur campagne, ou avec l'aide de leurs proches. Mais ces hommes ne sont plus toujours les notables traditionnels : il s'agit de plus en plus de bourgeois sans position locale, mais désireux d'entrer en politique. En outre, de nouvelles couches sociales vont progressivement émerger, des hommes moins riches (journalistes, avocats, commerçants...) et qui tentent donc de s'appuyer sur d'autres ressources que l'argent.

Ces nouvelles couches sociales qui émergent et qui prétendent à la députation contre des notables en place mettent en avant une autre légitimité à être élu. Ils ne disposent pas de la richesse ou de l'influence locale des notables. Par conséquent, ils vont tenter d'avancer d'autres arguments. Par exemple, on met en valeur le métier qu'on occupe et les diplômes qu'on a obtenus (qui ne sont pas hérités ni transmissibles aux descendants), plutôt que les réalisations d'un père, les titres de noblesse, etc. De même, on sollicite l'approbation d'un comité électoral (qui est une assemblée de petits notables pro-républicains) pour pallier un manque de légitimité "naturelle" à être candidat. On peut ainsi se prévaloir du soutien d'un groupe de personnes connues.

A mesure que l'origine sociale des candidats baisse (et donc à mesure qu'entrent en compétition des candidats moins riches que précédemment), le besoin de ressources collectives augmente : il est nécessaire de s'organiser collectivement pour entrer dans la compétition politique, pour organiser une souscription afin de récolter de l'argent, etc., ce qui accroît le rôle et la nécessité des comités électoraux qui deviendront plus tard les partis.

Dans les professions de foi, sont mises en avant des *raisons politiques de solliciter les votes*, en disant non plus seulement qui on est mais à quoi l'on croît, les valeurs auxquelles on adhère, les idées dont on se réclame, voire de plus en plus le programme du camp qu'on soutiendra (les républicains, les radicaux, les modérés...), les mesures qu'on prendra sur des thèmes et enjeux nationaux et non plus seulement locaux.

A travers ces changements, la politique devient un métier. Elle n'est plus seulement un loisir de gens riches, quelque chose que l'on fait naturellement parce qu'on a un pouvoir local et du temps à consacrer à la vie de la nation. C'est une activité qui nécessite de plus en plus un investissement personnel, et des savoir-faire particuliers. Les élus tendent de moins en moins à être des notables et de plus en plus à appartenir à des couches sociales inférieures, sans grande richesse, sans renommée particulière ni influence héréditaire.

Mais ces changements sont longs. Ils commencent timidement en 1848, et ne sont guère facilités par le système des candidatures « officielles » du Second Empire. C'est sous la Troisième République que le mouvement s'accélère et se généralise. Là, les nouveaux hommes politiques qui remplacent peu à peu les notables vont venir soutenir le nouveau régime et permettre son enracinement progressif. Cet enracinement ne sera complet qu'au début du 20^{ème} siècle.

Mais si ces transformations politiques ont permis la consolidation du régime républicain, elles ont aussi eu l'effet paradoxal de séparer la sphère politique de la société. Alors même qu'il devient admis que la politique est chose publique (*res publica*), elle devient une activité de spécialistes et de professionnels, et tend à échapper aux « profanes », aux citoyens ordinaires. Le champ politique tend donc à devenir relativement fermé.

3. La fermeture du champ politique

A) Monopolisation des activités politiques et exclusion des simples citoyens

Dès la Révolution française, les constituants se sont rapidement prononcés pour une conception du Parlementaire (l'écu) comme sujet relativement indépendant. On a jugé à l'époque que le système représentatif devait être fondé sur les capacités et la raison, mais aussi que la nation était une entité indivisible. Par conséquent, on a rejeté le mandat impératif, où le représentant ne fait qu'exécuter les instructions de ceux qui l'ont mandaté. On lui a préféré le mandat représentatif, qui suppose que l'écu dispose d'une investiture collective : il

n'est pas le représentant d'une circonscription particulière, mais de toute la nation. Par conséquent, il ne représente pas seulement ceux qui ont voté pour lui, mais l'ensemble de la population.

Une des conséquences de cette conception est que l'élu doit être totalement libre et indépendant par rapport à ses électeurs, qui ne peuvent lui donner aucun ordre. En tous domaines, le parlementaire doit se décider en conscience, n'écoulant que sa raison.

Les élus jouissent donc d'une grande indépendance par rapport à ceux qu'ils représentent (même s'ils sont dépendants d'eux pour leur élection et leur réélection). Mais la fermeture du champ politique — c'est-à-dire la séparation entre peuple et les élus — a d'autres causes encore.

La monopolisation de l'espace des activités politiques par des professionnels de la politique (le fait qu'il faut être un spécialiste de la politique pour être élu) tend à dénaturer la compétition politique. C'est ce que note le sociologue allemand Max Weber, qui remarque que lorsque la politique se démocratise, elle doit être rémunérée et devenir une profession. Mais dès lors, on ne cherche plus seulement à accéder au pouvoir pour imposer ses idées mais aussi et peut-être surtout pour financer son activité politique.

Les partis politiques se développent à mesure qu'ils enregistrent des succès électoraux. Mais plus ils sont développés et plus ils ont besoin de ressources financières pour fonctionner, au point qu'il est nécessaire d'accéder au pouvoir pour financer l'organisation et permettre sa survie. L'élection devient une fin en soi.

Si les hommes politiques veulent maximiser leurs chances d'accéder au pouvoir, d'être élus, ils ont tout intérêt à restreindre le plus possible la compétition, c'est-à-dire à fermer l'accès au pouvoir à des nouveaux compétiteurs. Les élus tendent donc à monopoliser les postes électifs plutôt qu'à les laisser à de nouveaux entrants sur le marché politique. Ainsi, lorsque avec la décentralisation (1981) de nouveaux postes politiques apparaissent (conseiller régional, conseiller général...), on ne voit pas apparaître beaucoup de nouveaux acteurs : on assiste plutôt à un phénomène de cumul des mandats, le même élu cumulant plusieurs fonctions. Par ailleurs, il y a peu de renouvellement générationnel.

Ce cumul des mandats devient d'autant plus important pour un élu que la politique est devenue son seul et unique métier. La politique requiert un grand investissement personnel et des compétences très spécifiques, ce qui tend à obliger les hommes politiques à s'y consacrer exclusivement. Lorsque la politique devient la seule activité d'un individu, celui-ci dépend de son ou de ses mandats pour vivre, d'où la nécessité de cumuler plusieurs fonctions, en cas de non reconduction d'un des mandats. Le cumul des mandats permet donc de maximiser ses chances de pouvoir vivre de son métier de façon durable.

Dans la pratique, on constate que les postes politiques les plus prestigieux, les plus élevés dans la hiérarchie, sont monopolisés par un petit nombre de personnes. Le système démocratique et le suffrage universel sont supposés permettre le renouvellement des élites, mais on constate que la plupart du temps, en dehors des périodes exceptionnelles de

changement de régime, plus de 2/3 des députés élus sont des sortants : ils sont donc réélus, reconduits dans leur mandat, et il y a continuité plutôt que renouvellement. La politique fonctionne comme une sphère très peu perméable, avec son langage propre, ses enjeux propres, qui laissent indifférente ou étrangère une grande partie de la population.

Cette monopolisation des activités politiques par les professionnels de la politique tend à creuser le fossé avec les citoyens les moins politisés. Ils se sentent simples spectateurs d'une activité qui leur est totalement étrangère et inaccessible, et ils ont par conséquent tendance à se désintéresser de la politique ou la rejeter.

Ce désintérêt n'est pas provoqué par la professionnalisation, car l'intérêt pour la politique touche différemment les différentes catégories de la population (la politisation est plus forte chez les plus instruits), mais la professionnalisation renforce ce phénomène d'exclusion des simples citoyens, par rapport au champ politique monopolisé par des professionnels.

On mesure ce phénomène d'exclusion au pourcentage d'abstention important lors des élections (qui généralement ne manifeste pas un acte politique conscient comme l'abstentionnisme anarchiste), ainsi qu'à la faiblesse de l'intérêt déclaré ou constaté pour la politique : faible audience des émissions politiques, sondages qui montrent que les gens ne s'intéressent pas beaucoup à la politique, voire affirment ne rien y comprendre ou s'en sentir totalement étrangers...

B) Le problème de la représentation

On constate la fermeture du champ politique à travers l'attitude des citoyens vis-à-vis de la politique, mais aussi en observant le profil des représentants. Le recrutement du personnel politique est aujourd'hui moins ploutocratique (basé sur la richesse) qu'au début du 19^{ème} siècle. Mais l'exercice du pouvoir tend à rester le fait d'une élite sociale restreinte : les représentants politiques ne sont pas représentatifs de la diversité de la société française.

On constate en effet une très forte surreprésentation des classes supérieures (professions libérales, hauts fonctionnaires, professeurs, industriels), alors que les ouvriers, employés et les personnels de service, qui représentent 60% de la population, représentant moins de 10% des élus. Ceci signifie que la république et la démocratisation n'ont pas beaucoup réduit les écarts entre gouvernés et gouvernants (comme le pressentaient les constituants américains). Plus on monte dans la hiérarchie socioéconomique, plus la probabilité d'exercer le pouvoir est forte. Au contraire, les catégories les plus défavorisées ont une chance minimale d'accéder à des positions de pouvoir politique.

Ceci est évidemment vrai également des minorités ethniques, qui sont également sous-représentés parmi les élus et les dirigeants. Mais la distorsion dans la représentation est particulièrement flagrante en ce qui concerne les femmes. 65 ans après avoir conquis leurs droits politiques, les femmes représentent toujours moins d'un quart des élus, alors qu'elles représentent un peu plus de la moitié des personnes éligibles. Ceci tient à la conception

traditionnelle de la place de la femme, mais également à des pratiques sexistes de la part des hommes politiques en place, qui ne sont pas prêts à laisser la place aux femmes.

Des dispositions ont été prises pour favoriser l'accès des femmes aux responsabilités politiques. Depuis la loi de 2000 sur la parité, les partis peuvent être sanctionnés financièrement s'ils ne présentent pas 50% de femmes. Depuis la loi, le nombre de femmes candidates a nettement progressé, mais sans atteindre 50% toujours et partout. Souvent, les partis préfèrent subir des pénalités plutôt que de présenter des femmes. En outre, si le nombre de candidates a augmenté de façon significative, ce n'est pas le cas du nombre de femmes élues. Très souvent on a constaté que les femmes candidates ont été placées par leur parti dans les circonscriptions les plus difficiles à gagner ; ainsi, elles ne risquaient guère de prendre la place à un homme déjà en poste.

Conclusion :

Apprentissage de la politique, pour les représentés comme les représentants. Processus long mais « réussi » :

- Conformément aux vœux des républicains du 18^{ème} siècle, les notables ont laissé la place aux nouvelles couches sociales bourgeoises, sans que les citoyens ordinaires, les couches populaires s'emparent de la question politique.
- Le vote a pris une place centrale et légitime, sans totalement remplacer toute autre forme d'expression mais en contribuant à les rendre beaucoup moins légitime (« ce n'est pas la rue qui gouverne »). Le « devoir civique » a été extrêmement bien intégré.

Les commentateurs se désolent de l'abstention, mais elle n'est que le résultat naturel d'un système qui exclut la majeure partie de la population, et on ne peut que s'étonner qu'elle ne soit pas plus importante. Car si les élections pouvaient changer fondamentalement l'ordre établi, elles seraient interdites depuis longtemps, et d'un point de vue purement rationnel l'acte de vote n'a que peu de justifications.

L'histoire est importante pour comprendre comment des construits historiques (la domination d'une poignée de gouvernants, l'assentiment périodique des gouvernés dans la mascarade électorale) sont le produit d'une évolution longue, ancrée dans les mentalités et les corps. Ancrage qui rend particulièrement difficile, mais pas moins nécessaire l'entreprise révolutionnaire.